



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230907-DELIB01_070923-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 64

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 07
Procurations : 06
Absents : 01
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 07 Septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine

Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. ROLI Jordan, M. WALLOT Geoffrey donne pouvoir à Mme MANNINO Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme DELAIRE Emeline, Mme JABEL LAFOU Samia donne pouvoir à M. LIENARD Matthieu, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Étai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

Étai(ent) absent(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
01 Septembre 2023

OBJET : Délibération budgétaire modificative n° 2023/04 Budget principal

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La délibération budgétaire modificative n° 4 ci-dessous est soumise à l'approbation du Conseil Municipal

Elle concerne essentiellement la reprise en recettes des montants des subventions accordées aux titres de l'ADVB (Aide Départementale Villages et Bourgs) et du Fonds Vert pour les travaux d'investissement.

En dépenses, on retrouve :

- La prise en charge du PCT (Plan de conception de travaux) dans le cadre du « sinistre fioul - « Hôtel de Ville » ;
- Quelques dépenses prévues mais non engagées dans l'attente de l'attribution de ces subventions ;
- L'inscription budgétaire du capital et des intérêts de l'emprunt souscrit pour 2023 ;
- Quelques ajustements nécessaires.

La commission des finances a émis le 31 août 2023 un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 SEP. 2023

Affichage le :

18 SEP. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

S'LO

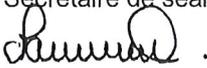
ID : 059-215901604-20230907-DELIB01_070923-DE

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
Opérations financières	4 124,69	021 - Virement de la section de fonctionnement	-76 257,93
1641.01 : Emprunts en Euros	4 124,69		
Opération 9101 - Mairie	0,00	13 - Subventions d'investissement reçues	89 624,07
		1311.01 : Etat et établissements nationaux	32 068,07
2158-9101.511 : Autres install., matériel et outillage techniques	-15 000,00	1323.01 : Départements	57 556,00
2188-9101.112 : Autres immobilisations corporelles	15 000,00		
Opération 9102 - Ecoles	5 376,00		
21312-9102.212 : Bâtiments scolaires	4 168,00		
2152-9102.020 : Installation de voirie	5 376,00		
21831-9102.020 : Matériel informatique	-1 000,00		
2313-9102.212	-3 168,00		
Opération 9103 - Bâtiments communaux	0,00	024 - Produit de cession des immobilisations	1,00
2115-9103.321 : Terrains bâtis	1 200,00	024.01 : Produits des cessions d'immobilisations	1,00
2128-9103.515 : Autres agencements et aménagements	-2 600,00		
21318-9103.322 : Autres bâtiments publics	1 400,00		
Opération 9154 - Travaux de voiries diverses	3 866,45		
21534-9154.020 : Réseaux d'électrification	3 866,45		
2315-9154.916 : Installation, matériel et outillage techniques			
Total Dépenses d'investissement	13 367,14	Total Recettes d'investissement	13 367,14
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
011 - Charges à caractère général	72 300,00	75 - Autres produits de gestion courante	-400,00
617.020 : Etudes et recherches	72 300,00	75888.020 : Autres produits divers de gestion courante	-400,00
012 - Charges de personnel	0,00	77 - Produits exceptionnels	400,00
64111.020 - Rémunération principale	-10 000,00	773.020 : Mandats annulés	400,00
64118.020 - Autres indemnités	-13 678,37		
6478.020 : Autres charges sociales diverses	23 678,37		
66 - Charges financières	-72 300,00		
66111.01 : Intérêts réglés à l'échéance	3 040,00		
661121.01 : ICNE de l'exercice N	917,93		
023 - Virement à la section d'investissement	-76 257,93		
Total Dépenses de fonctionnement	0,00	Total Recettes de fonctionnement	0,00
Total Dépenses	13 367,14	Total Recettes	13 367,14

Après délibérations,
à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix),
le **Conseil Municipal**

ACCEPTTE la DBM n°2023/04.

La Secrétaire de séance


Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 07 Septembre 2023
Le Maire,



Philippe GOLINVAL